

Édito

par Abdellatif Keddad

C'est officiel, l'année 2023 sera celle du renforcement de la sécurité alimentaire et sanitaire. L'annonce a été faite par le chef du gouvernement lors de l'ouverture du Forum de l'Export à la mi octobre avec comme objectif assurer une couverture globale des besoins du pays de 80% en matière de médicaments d'ici fin 2023. La sécurité alimentaire et la sécurité énergétique ont constitué les deux autres priorités de l'Etat. Dans les toutes premières actions initiées pour accélérer les enregistrements des produits pharmaceutiques, on note la suppression des tests de bioéquivalence exigés dans les dossiers d'homologation, pour la raison qu'il n'existait pas d'organismes en mesure de réaliser ces tests dans notre pays. Les résultats ne se sont pas faits attendre: 500 demandes d'homologation ont pu ainsi être libérées. Pour accompagner cela, on se souvient que lors de la conférence nationale sur la relance industrielle, l'un des objectifs fixés était d'augmenter la part de l'industrie au PIB de 7 à 10%, ce qui devrait contribuer à la création d'emplois dans toutes les régions du pays, et conduira à une réduction des importations industrielles. La diversification et le développement de la compétitivité ont fait partie des orientations choisies.

Média du premier groupement de Pharmaciens

Novembre 2022

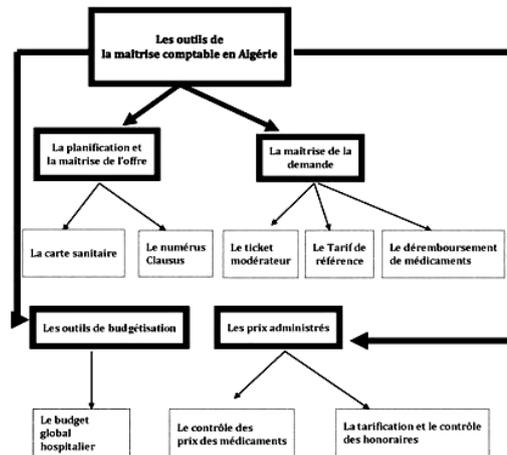
N° 062

Commission santé de l'APN, au programme:

Carte sanitaire et projet de loi modifiant la loi santé 2018

Les systèmes de santé sont élaborés pour prendre en charge les besoins de santé de la population en optimisant les ressources, via des objectifs nationaux parfois régionaux. A partir de là, la politique sera basée sur les problèmes de santé de la population et les déterminants de celle-ci en vue de l'amélioration du bien être des citoyens. L'autorité sanitaire s'appuie pour cela sur une carte sanitaire qu'elle élabore. Celle-ci a pour objectif dans la loi 18-11 de prévoir les évolutions nécessaires en vue d'adapter l'offre de soins. Elle fixe également les normes de couverture sanitaire (art 270) en tenant compte du bassin de la population (numerus clausus), des caractéristiques épidémiologiques sanitaires géographiques démographiques et socio-économiques en vue d'assurer une répartition équitable des soins de santé. Ajoutons que cette carte

sanitaire peut être mise à jour périodiquement selon les modalités fixées par voie réglementaire. C'est le cas du numerus clausus pour l'installation des officines, une question qui reste au coeur de l'actualité et qui mobilise la profession. C'est dans la loi 18-11, que l'on en retrouve les fondements avec un chapitre 2 intitulé Carte sanitaire et schéma d'organisation sanitaire. Un autre article (196) se réfère à la loi de 1984 sur le service civil, dont les affectations des praticiens spécialistes qui se font selon la carte sanitaire. La commission santé de l'APN, présidée par A. Khellaf, s'est penchée en octobre sur un projet de loi modifiant et complétant la loi 18-11 sur la santé ([lien APN](#)), les enjeux sont importants notamment pour la carte sanitaire. Il devrait être présenté sous peu. Les officinaux ne manqueront pas de suivre de très près le dossier.



Au sommaire N°062

- ◆ Carte sanitaire et projet de modification de la loi santé 2018
- ◆ Portrait de pharmacienne Nassima KHOUADER: la COVID 19 a mis en avant le rôle du pharmacien
- ◆ Inhibiteurs de la pompe à protons et effets indésirables graves
- ◆ Variole du singe, état des lieux en Algérie
- ◆ Logiciel de gestion des Officines: des outils pour la détection des IAM

Inhibiteurs de la pompe à protons—IPP

Attention aux risques d'effets indésirables graves au long terme

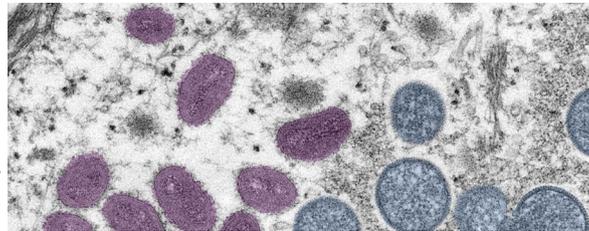
Les IPP diminuent la sécrétion acide au niveau de la paroi gastrique. Ce sont des substances très efficaces et très utiles dans les indications précises et limitées. Cette classe forme aux Etats Unis, la 3e famille la plus prescrite, avec une consommation en constante augmentation. Dans les hôpitaux suisses, seuls 14% des patients recevaient des IPP dans des indications validées, contre 66% pour des raisons prophylactiques non validées comme les prescriptions en association avec les AINS chez des patients sans facteur de risque ([lien](#)), alors que la HAS

rapportait 80% de prescriptions inutiles en prévention. Ce sont des médicaments souvent prescrits dans notre pays et pour de longues durées ou en association à des AINS. Ils sont inscrits dans la classe 10 (gastroentérologie) sous classe A (anti ulcéreux, anti H2) de la nomenclature nationale, qui contient la ranitidine et 3 IPP: l'oméprazole (16 spécialités toutes formes et dosages confondus), le lansoprazole (7) et l'esoméprazole (12). Le centre de pharmacovigilance d'Alger rappelait que si les effets indésirables des IPP étaient en

(Suite page 4)

Variole du singe, monkey pox Point de situation

Le monkeypox aussi appelé la variole du singe (*orthopoxvirose simienne*), est une zoonose virale, c'est à dire que ce virus peut être transmis à l'être humain par les animaux. La transmission interhumaine existe également par contact. Les symptômes les plus courants de la maladie sont: fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, douleurs dorsales, perte d'énergie et gonflement des ganglions lymphatiques avec des éruptions cutanées sous forme de pustules, qui apparaissent souvent sur la paume des mains. La période d'incubation moyenne allant de 7,6 à 9,2 jours. Le premier cas confirmé avait été déclaré le 7 mai 2022 en Europe. Lors de la 2e réunion du comité d'urgence du Règlement Sanitaire International (RSI) du 23 juillet 2022 concernant l'épidémie multi-pays d'*orthopoxvirose simienne* (OMS) ([lien](#)), la situation épidémiologique présentée, rapportait 14 533 cas probables et confirmés notifiés auprès de l'OMS entre le 1er et le 20 juillet 2022, dans 72 pays avec 5 décès enregistrés contre 3 040 cas dans 47 pays au début du mois de mai 2022. Pour faire face à la flambée des cas de variole du signe dans le



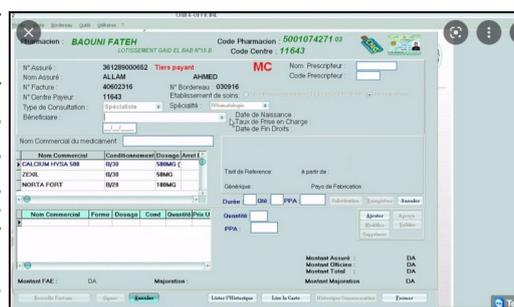
monde, elle a été déclarée urgence de santé publique internationale" le plus haut niveau d'alerte sanitaire par le directeur général de l'OMS lors d'un point de presse à l'issue de la réunion du RSI. La variole du singe fait partie des maladies soumises à déclaration obligatoire à l'autorité sanitaire en Algérie, avec notification à l'OMS. A ce jour, aucun cas n'avait été déclaré dans notre pays et une cellule de suivi de la situation à travers le monde a été installée au sein du ministère de la santé. L'Agence nationale de sécurité sanitaire algérienne rappelle qu'à titre de prévention, les gestes barrières adoptés pour le coronavirus sont nécessaires pour la variole du singe. A noter que la réglementation française qui classait l'*orthopoxvirose simienne* dans la liste des "organismes hautement pathogènes" l'a reclassée dans la liste des "virus, bactéries et toxines considérés comme moins à risque". La vaccination a cependant été élargie avec en plus des médecins et des infirmiers, les médecins retraités qui peuvent également la prescrire, les infirmiers retraités et les étudiants.

Pour plus d'informations: OMS [lien](#), Institut Pasteur Algérie [lien](#)

Logiciel de Gestion des Officine—LGO et détection des interactions médicamenteuses Des bases de données certifiées pour un usage en toute sécurité

Si une bonne partie des pharmacies étaient déjà équipées de Logiciels de gestion des Officines (LGO) qui sont inscrits dans la liste des dispositifs médicaux (DM) en Europe ([lien](#)), l'introduction du conventionnement en 2006 avec les caisses de sécurité sociale, a relancé l'informatisation des officines. Plusieurs dizaines de LGO ont été mis sur le marché et offrent pour cet établissement de santé, des outils de gestions classiques. L'environnement évoluant constamment, autant sur le plan de la santé que sur le plan administratif, ces outils doivent être actualisés. Certains, pour éliminer la double saisie, offrent la possibilité d'inter connexion avec l'application Chifa des caisses. D'autres ont intégré l'outil d'aide à la dispensation notamment la

possibilité de détecter les interactions médicamenteuses via des logiciels d'aide à la dispensation (LAD), grâce à différentes bases de données élaborées par des professionnels. La plus connue est la base THERIAQUE ([lien](#)), élaborée par le CNHIM. Celle-ci est régulièrement mise à jour avec les données de la HAS. Du fait de leur classification dans la liste des DM, les LGO doivent répondre à des normes pour assurer la sécurité de la dispensation. Elles permettent de réduire le risque d'iatrogénie médicamenteuse avec la détection des contre-indications en fonction du profil des patients, des interactions médicamenteuses, des dépassement de posologie, des allergies. Ces outils permettent aussi de visualiser l'ensemble des traitements pris, de gérer l'historique médicamenteux, et de soumettre les médicaments d'une ordonnance à la détection des effets indésirables. Du fait de leur classification comme DM, ils doivent répondre à certains critères pour être homologués. Ainsi la HAS a élaboré en 2022 un guide méthodologique de certification des LAD qui s'adresse aux éditeurs ([lien](#)). Le référentiel a pour objectif d'améliorer la sécurité de la dispensation et l'efficacité des traitements, de faciliter le travail des praticiens et de favoriser le respect de la réglementation.



Portrait de pharmacienne : Nassima KHOUADER,
« La vaccination en officine a subitement rendu visible la profession de pharmacien d'officine »

Nassima Khouader, pharmacienne installée à Ain Benian (Alger), est diplômée de l'université d'Alger en 1992. Elle garde encore en mémoire l'excellent encadrement fourni par le professeur Hamrioui Boussad, parasitologue président du comité national de lutte contre le paludisme qui a contribué en harmonie avec tous les collaborateurs de la santé et des autres secteurs à l'éradication du paludisme en Algérie en 2019. Pour Nassima, le professeur Hamrioui Boussad représente cet enseignant qui incarne la faculté de pharmacie dans toute la grandeur de la transmission des savoirs et celle de l'humilité, de la bienveillance et du respect des étudiants. Nassima fut élue déléguée de la promotion et à ce titre elle fut la porte parole des étudiants portant leurs inquiétudes au sein du conseil pédagogique de l'université. Préférant se consacrer à l'éducation de sa jeune fille, elle ne s'installera en libéral qu'en 1995 à Miramar dans la commune de Rais Hamidou du nom du célèbre corsaire algérien du XIIIe siècle, une figure emblématique de notre histoire. Puis Barberousse y construisit un fort au

XVIe siècle et plus tard, le 23 octobre 1954 les six dirigeants historiques y tinrent la fameuse réunion qui déclencha la révolution du 1er Novembre. Nassima passera 18 années au service de la santé des patients de 'La Pointe' anciennement 'Pointe Pescade' dans un

quartier renfermé sur lui même qui échappât longtemps aux déformations urbanistiques. C'est là qu'eurent lieu les premiers contacts avec ses patients, ravis de l'installation d'une pharmacie dans leur quartier, et c'est là aussi qu'elle découvrit la réalité des pénuries et les difficultés de la profession. Elle reçut également au sein de son officine, de nombreux étudiants qu'elle encadra bénévolement. Ses relations avec les collègues médecins et pharmaciens étaient professionnelles et cordiales, allant dans le sens de la meilleure prise en charge à mettre en place pour les malades. Si au bout de ses 28 années de pratique Nassima évoque certaines améliorations comme l'informatisation ou l'augmentation de la fréquence des livraisons, la problématique des pénuries est



restée récurrente remettant en question la régulation du marché et la politique du médicament. De plus la profession est traversée par des éléments déviants contradictoires avec la déontologie qui lui ont porté préjudice. La réflexion de Nassima Khouader, à la lumière de l'organisation du secteur au-delà des frontières, nous invite à faire évoluer le modèle économique actuel agressif favorisant la compétition commerciale, pour y introduire une revalorisation des compétences qui permettrait une rémunération sur les services pharmaceutiques. Une approche qui évitera certainement la disparition d'un acteur majeur dans la chaîne des soins. Pour preuve, " *La Covid 19 a subitement rendu visible la profession de pharmacien d'officine*". Celui-ci est resté en poste au service de la santé du citoyen, complètement désarmé face à la pandémie alors qu'il se savait exposé à un risque sanitaire potentiellement grave pour lui et sa famille. Il a réalisé des prestations professionnelles à titre gratuit et par solidarité nationale. Notre pharmacienne s'est beaucoup investie sur la question de l'élargissement de la pratique Officinale, s'inspirant du modèle EPP de l'OMS, dans le sens des services rémunérés en produisant divers travaux, "il nous faut repenser son fonctionnement avec des éléments qui répondent à nos besoins comme l'externalisation des revenus hors vente de médicaments". C'est ainsi

qu'elle a contribué au sein de la Fédération Algérienne de Pharmacie—FAP pour la section officine, à la présentation de travaux via des conférences sur les bonnes pratiques à l'officine. Elle s'est inspirée des modèles Suisse et Canadien et leur implémentation dans notre pays avec les services fournis par ces espaces santé. Nassima rappelle qu'actuellement les pharmaciens offrent gratuitement des services spécifiques non répertoriés et non standardisés aux patients et à titre gratuit. Pour étayer ses arguments, elle évoque le cas de la Covid19 pour lequel elle avait mis en place un sondage pour la FAP, pour évaluer les approvisionnement et la prise en charge des patients en officine durant la pandémie. Nassima ajoute que

(Suite page 4)

- Les membres du
Conseil d'Administration
- Yassine LEGHRIB, PCA
- Mehdi CHEHILI, DG PID
- Hichem ZOUAK, DG PIP
- Fodil Mekidèche,
- Mohamed SOUAKRI,
- Samir ATTIA,
- Abdelmoumene MAATALAH,
- Abdelhakim MATALLAH,
- Rabie ZIAR,
- Leila KHENNOUF
- Samir Aziz



Casbah, ruelle



Le Bulletin du Pharmacien

Média du 1er groupement de pharmaciens

Abdellatif Keddad

Rédacteur en chef

Pharma Invest spa

Société au capital social de

1 703 852 880 DA

Siège social

Cité El Houari Boumediene - El Eulma

Algeria

Téléphone: +213 36 76 12 16

Fax: +213 36 76 12 19

www.pharmainvest.dz

messengerie: contact@pharmainvest.dz

général bénins, d'autres effets plus sévères avaient été décrits comme les risques infectieux (l'acidité gastrique jouant un rôle d'inhibition de la croissance bactérienne), les atteintes rénales, musculo squelettiques, hépatiques, hématologiques, la toxicité épidermique, le syndrome de Stevens Johnson (CNPM). De plus, l'absorption qui dépend du pH pour certains médicaments, voit la biodisponibilité de ces produits diminuer lors de la prise concomitante d'IPP ([lien](#)). A noter qu'après quelques semaines de traitement (4 à 8), un phénomène de rebond d'acidité gastrique peut survenir à l'arrêt de la prise de l'IPP, pouvant inciter à une reprise de la thérapie. Il est recommandé lors du sevrage et en cas de gastrite, d'avoir

recours à des anti-acides ([Prescrire](#)). Trois situations de mésusage ont été identifiées 1) les co-prescription IPP/AINS dans les pathologies chroniques chez des patients non à risque 2) les symptômes ORL 3/ la prévention des lésions hémorragiques digestives hautes ([Revmed](#)). La HAS rappelle que la co-prescription d'IPP et d'AINS n'est justifiée que chez les personnes âgées de plus de 65 ans, en cas d'antécédent d'ulcère gastrique ou duodénal, en association à un antiagrégant plaquettaire et/ou un corticoïde et/ou un anticoagulant ([lien](#)). Face à la sévérité des effets indésirables des IPP, les officinaux bénéficient d'informations fiables qui peuvent les aider dans les conseils qu'ils fournissent aux patients.

Portrait de pharmacienne : Nassima Khouader, « La vaccination contre la covid 19 a subitement rendu visible la profession de pharmacien d'officine »

(Suite de la page 3)

les vaccinations contre la COVID, anti grippale et les tests antigéniques ont formé les premiers services liés à la santé réalisés par les pharmaciens à titre gratuit. Il faudrait en élargir la gamme et y ajouter une rémunération comme prévu dans la loi sanitaire 18-11. L'autre volet évoqué est celui de la formation universitaire pour laquelle il n'existe pas de pont entre la faculté de pharmacie et l'officine. La plupart des enseignants sont des hospitalo-universitaires qui ne sont pas assez imprégnés de la complexité du monde officinal et de son développement, particulièrement ces dernières années, comme la gestion du conventionnement avec les caisses de sécurité sociale, les relations institutionnelles et commerciales, la GRH pour ne citer que ceux-là. Au même titre qu'il existe un module de pharmacie hospitalière dispensé par des hospitaliers, ou un module de biologie dispensé par les spécialistes, le module officine qui représente la partie la plus importante des débouchés, gagnerait à être développé et encadré par des professionnels officinaux. Elle invite les responsables à se pencher sur cette problématique. Nassima qui a suivi sa scolarité jusqu'à l'université dans la région parisienne, se définit comme une élève ordinaire qui s'est enrichie des nombreuses activités culturelles qui existaient dans les établissements scolaires et qui cons-

tituaient un espace pour l'éducation à la citoyenneté. Son père fut diagnostiqué très jeune avec une maladie rénale, ce qui la responsabilisa assez tôt. Il dut suivre une hémodialyse à domicile qui était à cette époque au stade expérimental et fut suivi entre 1965 et 1975 par des médecins des hôpitaux parisiens. Sa mère avait suivi une formation adaptée durant plusieurs mois en dialyse, ce furent les débuts de l'éducation thérapeutique, une étape qui marquera longtemps Nassima et dont on en retrouvera l'impact des années plus tard dans son choix de la filière pharma et dans sa pratique officinale. Natif de Tolga, son père est parti dès l'âge de 18 ans en France comme de nombreux algériens qui ont dû, face à la pauvreté, quitter leur pays à la recherche d'un emploi. En fervent patriote durant la guerre de libération nationale, il avait rejoint les rangs de la Fédération de France du FLN, lancée en 1954, au sein de laquelle, les activités clandestines nécessitaient la plus grande discrétion. C'est bien après l'indépendance de l'Algérie, que Monsieur Khouader se mit à raconter à ses enfants du haut de leur dizaine d'années, la guerre et les atrocités commises par l'occupant, ainsi que son engagement pour la cause nationale certainement dans le souci de perpétuer une mémoire et souligner le prix qu'il a fallu payer pour leur offrir la liberté. Sa mère native de la Kasbah donna plus tard

l'opportunité à Nassima d'être plongée dans cette *médina* historique classée au patrimoine mondial de l'UNESCO qui l'évoque comme '*un des plus beaux sites maritimes de la Méditerranée*' et fut habitée dès le VIe siècle avant notre ère quand un comptoir phénicien s'y installa. Elle reste marquée par l'architecture et la densité de la stratification urbaine ainsi que par les pièces miniatures qui composaient les maisons contrastant avec les grandes étendues qu'elle découvrait à Tolga. Ce fut pour Nassima, un retour vers la diversité des sites qu'elle appréciait et qui lui donnaient une sensation de bien être ainsi qu'une nourriture culturelle qu'elle semblait rechercher toute jeune depuis la métropole parisienne. Nassima souligne le rôle de ses parents, qui ont constitué une véritable assise dans sa formation, avec la transmission de ces valeurs. A ce moment, les consulats avaient déployé une communication alléchante pour inviter les jeunes algériens bacheliers, à poursuivre leurs études dans leur pays. C'est sur cette proposition qu'elle fini par rejoindre l'université d'Alger de laquelle elle en sortira diplômée en 1992. Elle continue sans relâche, d'apporter son expertise officinale et de partager sa vision pour éclairer les décisions qui iront dans le sens de la meilleure prise en charge des patients via l'Elargissement de la Pratique Pharmaceutique et les services rémunérés.